Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502602-20251216-D2025_12_052-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20 H 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.
Date de convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 12 - Présents : 11 Votants : 12
Présents : -BAUDY Yoann - COQUELIN Céline - DESCHAMPS Fabrice - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël - GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LEPESANT Laurence – MACÉ Nicole - PIGEON Myriam - POIRIER Pascal
Absent excusé : PLANCHENAULT Stéphane (pouvoir à GUÉRIN Yves)
Absent : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PIGEON Myriam a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 h 15

D2025-12-052 : Avenants Salle polyvalente

Vu la délibération 2025-03-019 du 24 mars 2025 et 2025-05-021 du 15 mai 2025 portant sur l'attribution des lots pour les travaux de la salle polyvalente

M. le Maire propose les avenants suivants portant sur des travaux complémentaires :

LOT	TRAVAUX	ENTRE-PRISE	AVENANT	MARCHE INITIAL	MONTANT AVENANT	MARCHE ACTUALISE
4	Enduit et peinture local technique	JANVIER	3	27 515.00	675.00	29 514.30
7	Tapis sol	JANVIER	3	14 485.00	1 380.00	18 675.00
7	floor alu	JANVIER	4	14 485.00	580.00	19 255.00
7	ragréage	JANVIER	5	14 485.00	345.00	19 600.00
2	Préau	OGER M	2	46 755.21	1 433.00	48 188.21
5	Crédence plan de travail	FADIER	2	62 021.00	454.60	62475.60
10	Frigo	OGER A	2	17 683.56	688.90	18 372.46
10	Déplacement gaz /séparation urinoirs	OGER A	3	17 683.56	3 701.01	22 073.47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ✓ **APPROUVE** les avenants ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

M. le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.